

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE  
(Hauts-de-Seine)

-----

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2008**

-----

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

-----

**LE CONSEIL,**

L'an deux mil huit, le vingt-sept novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-et-un novembre deux mil huit, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

**Etaient présents** : Mme FISCHER, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, MM. LEBLOND, BABÉ, Mme BAILLET, M. BERARD de MALAVAS, Mmes BITTON-COHEN, CAM, CARADEC, CARRIER, CHAPUIS, MM. DANLOS, GOMEZ, LANZ, LASSERRE de ROZEL, Mme LENOIR, M. MOUGENOT, Mme MÜHLMANN, M. RICHARD, Maire-Adjoints ; M. TESSIER, Mmes COQUERELLE, LAFAYE, CLAIREAUX, M. ARINI, Mme CHAHID, MM. SOMMA, AYARI, Mme RICHARD ALAOUI, M. COLSON, Mmes HURTAULT LÉCHARNY, M. GUILLARD, Mme MERIC, Mlle ZIANE, M. JEHANIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mme RAUSCHER, M. BOUTIFFARD, Mmes CHAVINIER, ESCLATTIER MM. AESCHLIMANN, DIAS, DJEDOUI, Mmes DELAMARRE AESCHLIMANN, Mlle CHAREF, M. DÉCHENOIX, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné mandat** : M. ROURE, C.M.D à Mme BITTON-COHEN, M.A. ; M. CAILLET, C.M. à M. BOUTIFFARD, C.M.

**Absent** : M. DJELLAB, C.M.D.

\*

\* \*

Après appel nominatif et constat que le quorum est atteint, M. Romain JEHANIN est désigné en qualité de Secrétaire de Séance.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- DEBAT suite à la présentation de l'étude financière rétrospective de la Ville d'Asnières-sur-Seine pour les années 2001 à 2007.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2008.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

- PREND ACTE du compte rendu du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :

1. A 6. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
7. CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE LA SOCIETE ICADE ET LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE POUR DES LOCAUX SIS PLACE LE VAU A ASNIERES-SUR-SEINE.
8. MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET ONEREUSE D'UN APPARTEMENT, SIS 250 RUE DU MENIL A ASNIERES-SUR-SEINE, AU PROFIT DE MADAME ELISE NSONGO Mpono.
9. A 12. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
13. CESSION DE TROIS VEHICULES DE MARQUE RENAULT, APPARTENANT A LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE, AUX ETABLISSEMENTS BRUNOTO A GENNEVILLIERS.
14. ORGANISATION DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2009. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS JOURNALIERES A DEMANDER AUX FAMILLES.
15. A 17. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
18. FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES EXPOSANTS, ARTISANS ET COMMERÇANTS PARTICIPANT AU MARCHE TRADITIONNEL DE NOËL DU 19 AU 23 DÉCEMBRE 2008 DANS LE SQUARE DU MARECHAL LECLERC A ASNIERES-SUR-SEINE.

- PREND ACTE également de la communication du Maire sur les rapports d'activités établis pour l'année 2007, concernant les services délégués et les organismes auxquels la Ville est adhérente, à savoir, pour :
  - . le stationnement, « VINCI PARK »,
  - . l'exploitation des marchés publics d'approvisionnement, « LES FILS DE MADAME GERAUD »,
  - . la restauration scolaire, « AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE »,
  - . le cinéma L'ALCAZAR, « LES ECRANS INDEPENDANTS »,
  - . le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris, pour l'Electricité et les Réseaux de Communication « SIPPEREC »,
  - . le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France « SIGEIF »,
  - . le traitement des ordures ménagères : Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères « SYCTOM », Syndicat mixte de l'Elimination des Ordures Ménagères « SYELOM »,
  - . le service public de l'eau et de l'assainissement : Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne « SIAAP », Agence de l'Eau Seine Normandie « AESN », Syndicat des Eaux de la presqu'île de Gennevilliers, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Hauts-de-Seine « DDASS »,
  - . le Syndicat Funéraire de la Région Parisienne « SIFUREP » et les crématoriums du Mont Valérien (Nanterre), du Val de Bièvre (Arcueil), du Parc (Clamart) et de Champigny-sur-Marne.

\*

\*   \*

LE CONSEIL,

## **AFFAIRES FINANCIERES**

- DECIDE de l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2007 comme suit :

. *BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT :*

FONCTIONNEMENT :

Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté    760 013,57 €

INVESTISSEMENT :

Compte 001 : Excédent d'investissement reporté        25 597,64 €

. *BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :*

INVESTISSEMENT :

Compte 001 : résultat d'investissement reporté

Soit ..... - 79 584,75 €

- APPROUVE la décision modificative n° 1 des budgets de l'exercice 2008 (Ville, Assainissement et Parcs de Stationnement) qui se présente comme suit :

. *BUDGET VILLE :*

<b>RECETTES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Restes à réaliser		9 030 846,98
<b><u>Propositions nouvelles</u></b>		
. Réelles		-
. D'ordre budgétaire	200 000,00	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>200 000,00</b>	<b>9 030 846,98</b>
<b>DEPENSES</b>		
Dépenses restant à réaliser	-	15 191 846,98
<b><u>Propositions nouvelles</u></b>		
. d'ordre budgétaire		200 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>-</b>	<b>15 391 846,98</b>

. *BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :*

<b>RECETTES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Recettes en restes à réaliser		714 679,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>714 679,00</b>
<b>DEPENSES</b>		
Dépenses en restes à réaliser	-	714 679,00
<b><u>Propositions nouvelles</u></b>		
Réelles		- 79 584,75
<b>Déficit antérieur reporté</b>		<b>79 584,75</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES CUMULEES</b>		<b>714 679,00</b>

. *BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT :*

SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>RECETTES</b>	
Compte 001 – Excédent d'investissement reporté	25 597,64 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>25 597,64</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES</b>	
Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	760 013,57
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>760 013,57</b>

- ACCORDE à l'IMMOBILIERE 3 F le transfert et le report de la garantie d'emprunt accordée à la RESIDENCE URBAINE DE FRANCE pour la durée résiduelle du prêt d'un montant de 408 595 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations pour l'opération rue Gilbert Rousset.

\*

\*      \*

LE CONSEIL,

## **SUBVENTIONS**

- VOTE des subventions exceptionnelles de fonctionnement à différentes associations :

. « la Maison des Femmes » .....	7 883 €
. « le Club des Chardons » .....	9 000 €
. « le Mouvement Français pour le planning familial » .....	2 000 €
. « le Studio » .....	2 750 €
. « le Conservatoire d'Asnières-sur-Seine » .....	13 000 €
. « Asnières Roller Hockey » .....	4 000 €
. « Asnières Volley 92 » .....	30 000 €
. « James Muay Thai Boxing d'Asnières » .....	5 270 €
. « Maison des Loisirs et de la Culture » .....	30 000 €

- VOTE des subventions exceptionnelles d'investissement à deux associations :

. « La Maison de la Solidarité » à Gennevilliers .....	23 000 €
. « Music Event » .....	2 000 €

- VOTE des subventions à diverses associations au titre de leurs actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, à hauteur de 36 500 € et réparties comme suit :

- L'Escale .....	5 000 €
<i>(Lutte contre la précarisation des femmes victimes de violence)</i>	
- Enfants de France et Cultures du Monde .....	5 000 €
<i>(Accompagnement psychologique en direction des familles migrantes)</i>	
- Maison des Loisirs et de la Culture .....	5 000 €
<i>(Mémoire de quartier)</i>	
- Nouvelles Voies : .....	16 500 €
<i>(Accompagnement administratif et juridique)</i>	
- Centre Socioculturel Yannick Noah .....	5 000 €
<i>(Mémoire du quartier Sud-Est)</i>	

\*

\*      \*

LE CONSEIL,

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- ATTRIBUE au GIP PLIE Intercommunal Asnières-sur-Seine/Villeneuve-la-Garenne une avance sur subvention 2009 d'un montant de 15 000 € pour lui permettre de payer son personnel suite à des retards importants dans le versement des subventions d'autres partenaires publics.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

### **MARCHES PUBLICS**

- AUTORISE le Maire à lancer une procédure de mise en appel d'offres ouvert pour les travaux de démolition de bâtiments.
- AUTORISE le Maire à signer avec le Bureau d'études SETEC ORGANISATIONS le marché pour la mission d'Ordonnancement Pilotage et Coordination Urbains (O.P.C.U.) dans le cadre du projet de rénovation urbaine des Hauts d'Asnières.
- AUTORISE le Maire à signer avec l'association « TOUPTY » le marché relatif à la réservation de 28 berceaux au sein d'une structure d'accueil collectif de jeunes enfants.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine à la convention de prestation de service unique pour la structure « Les Castors » afin de prendre en compte la diminution de sa capacité d'accueil (limitée à 45 berceaux), conformément aux normes imposées par les services de la Protection Maternelle et Infantile.
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec la Société SIDES pour prendre en compte son changement de dénomination sociale, suite à son absorption simplifiée par la Société SEPUR.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

**URBANISME**

- DECIDE d'acquérir :
  - . la parcelle, 374 avenue d'Argenteuil cadastrée section F n° 273 appartenant aux consorts NICCOLI pour un montant de 1 560 000 €,
  - . le logement, 14 boulevard Voltaire appartenant à M. INAFLAS pour un montant de 81 400 €.
  
- DECIDE de vendre le terrain nu, libre de toute occupation situé 2bis rue Jacques David à M. SATHIYAVANI pour un montant de 102 000 €.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

**RESSOURCES HUMAINES**

- DECIDE de fixer le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire allouée aux agents non admis au bénéfice de l'I.H.T.S. qui travailleront pour les élections prud'homales le 3 décembre 2008 :
  - . 125 € pour les chefs de bureaux de vote,
  - . 100 € pour leur adjoint.

\*

\* \*

LE CONSEIL,

**AFFAIRES GENERALES**

- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Etat pour la transmission et la mise à disposition au profit des services de la Direction Départementale de la Sécurité Publique des informations de vidéoprotection traitées par le Centre de Supervision Urbaine d'Asnières-sur-Seine.

\*

\* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 23 h 15.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs  
intérieur et extérieurs de la Mairie  
le DEUX DECEMBRE DEUX MIL HUIT*

**LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE**



*S. Pietrasanta*

**Sébastien PIETRASANTA**